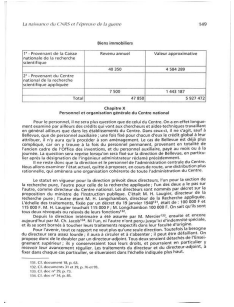

La naissance du CNRS et l'épreuve de la guerre 149

Biens immobiliers

	Revenu annuel	Valeur approximative
1° : Provenant de la Caisse nationale de la recherche scientifique		
	40 200	4 584 289
2° : Provenant du Centre national de la recherche scientifique appliquée		
	7 508	1 443 187
Total	47 808	5 927 472

Chapitre II
Personnel et organisation générale du Centre national

Pour le personnel, il est très plus nombreux que de coutume. Ce sera un effet longuement examiné par ailleurs des crédits qui vont aux chercheurs et aides techniques travaillant dans les laboratoires du Centre national. Mais, pour le personnel de bureau, il y a, à Bellevue, que de quatre-vingt-quatre auxiliaires, une fois fait pour chacun d'eux le crédit global à leur attribuer. Il n'y aura qu'à procéder à son aménagement. Le cas de Bellevue est déjà plus compliqué. Il y a, en effet, à ce jour, quatre-vingt-quatre auxiliaires, dont quatorze dans l'exécution cadre de l'Office des inventions, et du personnel auxiliaire, aussi au crédit de 1 à journée. La question sera reprise lorsqu'on sera fixé sur la direction de Bellevue, en particulier après le départ de M. Longchambon, qui en est actuellement le directeur.

Il est entré dans que la direction et le personnel de l'administration centrale du Centre. Nous allons examiner l'état actuel, qu'on a proposer, en cours de route, une distribution plus rationnelle, qui amènera une organisation cohérente du bureau l'administration du Centre.

Le statut en vigueur pour la direction prévoit deux directeurs. Tun pour la section de Bellevue, l'autre pour la section de Paris. Le directeur de Bellevue est M. Longchambon, de Paris, comme directeur du Centre national. Les directeurs sont nommés par décret sur la proposition du ministre du l'instruction publique. C'était M. H. Laugier, directeur de la Recherche scientifique, qui a signé le décret du 19 janvier 1938[1] et M. Longchambon, qui a signé l'arrêté des traitements, fixés par un décret du 19 janvier 1938[2] : pour M. : 180 000 F et 115 000 F. M. H. Laugier touchait 115 000 F ; M. Longchambon 180 000 F. On sait qu'ils sont tous deux demeurés en place jusqu'à la libération.

Depuis la direction intérimaire a été assurée par M. Mercier[3], emploi et arrêtés aujourd'hui par M. Ch. Jacob[4]. M. Fan, ni l'autre n'ont perçu pour tel d'indemnité.

Le Centre national a, en outre, un secrétaire général, M. Ch. Jacob, qui a été nommé.

Pour l'avenir, rien ne rapport ne sont plus qu'une seule direction. Toute décisions. On du directeur ne a aussi laurée ; il aura à circuler et à délibérer. Il peut avoir des chefs de l'Inspection générale, qui, en dehors de l'administration centrale, ne peut rien ordonner, rien régler, rien gérer, rien ordonner ; ils y commencement tous leurs droits, et pourraient, mais en enquêtes, à fixer dans chaque cas particulier, et d'avancer dans l'Acheté indiquée plus haut.

[1] Décrets cités :
[1]D. 21 décembre 38, p.10.
[2]D. 21 décembre 38, p.10, p. 76 et 78.
[3]D. 21 déc. n° 78, p. 77.
[4]D. 21 déc. n° 78, p.80.

Informations sur le fichier

Nom original : Histoire doc T1_149.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.35 Mo
Dimensions : 1492 x 1984 px

Comment citer cette page

Site Comité pour l'histoire du CNRS & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-Sorbonne Nouvelle-ENS).
Consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/ComiteHistoireCNRS/files/show/15083

Fichier créé par Valérie BurgosFichier créé le 14/05/2024 Dernière modification le 09/07/2025

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ComiteHistoireCNRS/files/show/15083